



FD 40 - 2020 05 09
BDo - RH

L'ADEME

Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, devenue

L'Agence de la transition écologique

s'attaque aux dépôts massifs de scories entre Mont Rose et Callelongue



<http://m.lamarseillaise.fr/marseille/developpement-durable/80899-marseille-l-ademe-s-attaque-aux-depots-massifs-de-scories-sur-le-littoral>

Extraction BDO

Journal LA MARSEILLAISE

✦ Écrit par [David Coquille](#) le vendredi 13 mars 2020

L'Agence de l'environnement prépare depuis huit ans la « mise en sécurité » de 20 sites prioritaires « plombés » entre Mont Rose et Callelongue. La phase complexe des travaux pourrait débuter en 2022.

Le paysage est grandiose, mais par endroits, la carte postale fait tache. Des dépôts historiques de résidus industriels polluent depuis plus d'un siècle ce littoral marseillais en cœur du Parc national des Calanques.

De Mont Rose à Callelongue des dépôts massifs de scories issues de la fonderie de l'Escalette affleurent en bord de route, de plage, dans la nature et parfois même dans l'eau. C'est l'héritage toxique de l'ancienne usine de plomb argentifère qui fonctionna des années 1850 jusqu'en 1925.

Des cheminées rampantes évacuaient sur les hauteurs du massif de Marseilleveyre les fumées nocives issues du traitement du plomb, du cuivre et de l'argent débarqués dans la petite enclave portuaire de l'Escalette.

Trente et un dépôts sont connus, tous contaminés, essentiellement à l'arsenic et au plomb. L'antimoine, l'étain, le cuivre, le zinc sont également présents en concentrations significatives. Ces dépôts présentent des niveaux de risque de faible à élevé pour la santé, surtout pour les poussières inhalables. Cela va des remblais routiers en sortie du village des Goudes ou vers l'ancienne Maronnaise aux dépôts de 11 000 m³ de scories en retrait de l'ancienne usine de l'Escalette.

« Sites pollués à responsables défaillants »

De 2000 à nos jours, on compte 24 études environnementales, sanitaires et techniques. Un rapport du bureau d'études, l'Apave, de 2005, avait mis en lumière des taux de plomb qualifiés d'« inacceptable » au plan sanitaire à Samena, des concentrations pires en plomb à 17 300 mg/kg en contrebas du belvédère de Callelongue.

Quinze ans plus tard, aucune signalétique ne prévient le promeneur des risques d'inhalation de particules toxiques dispersées par grands vents, ou de l'exposition des très jeunes enfants à baignades répétées (lire ci-contre) ni même de l'interdiction formelle de consommation des produits de la pêche.

Il est temps de passer à l'action. Vingt sites ont été retenus comme prioritaires par l'Ademe, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, missionnée depuis mars 2012 par le préfet pour organiser la « mise en sécurité des sites pollués à responsables défaillants ». Quatre sites sont à traiter à Callelongue, 5 aux Goudes, 1 dans la calanque des Trous, 4 dans le Vallon de l'Escalette, 1 dans le petit port attenant, 3 sur la plage de Saména et 2 dans la calanque de Mauvais Pas.

L'objectif assigné est de « couper les voies de transferts et supprimer les risques d'exposition des personnes aux polluants contenus dans ces dépôts ».

Des « solutions d'aménagement » ont été proposées par le bureau d'études en environnement Burgeap dans son rapport d'octobre 2017.



Cette masse rouge de scories en contrebas du parking du Belvédère de Callelongue est l'un des vingt sites prioritaires désignés dans ce projet à « très haut niveau d'exigence environnementale ». Les parties hautes des cheminées rampantes ne sont pas traitées. PHOTOS D.C.

Purger, évacuer, confiner, stabiliser, végétaliser

La stratégie d'action débattue dépôt par dépôt a été validée par les partenaires, la Dreal, le Parc national des Calanques qui associera des chercheurs de l'Institut méditerranéen de biodiversité et d'écologie marine et continentale (IMBE) au suivi des opérations. L'ADEME passe ainsi aujourd'hui à l'étape suivante, celle de la désignation cet été du groupement d'entreprises chargé de la maîtrise d'œuvre. Elles concevront le projet, planifieront la campagne de travaux qui s'annoncent d'une très grande complexité d'où le « très haut niveau d'exigence environnementale » requis.

Ces travaux d'aménagements pérennes sont estimés à 4,6 millions d'euros cofinancés par l'ADEME, le Département (propriétaire de parcelles en retrait de la friche de l'Escalette), la Ville et la Métropole qui ont signé en mai une convention.

Toute une gamme d'interventions est définie. Il s'agira d'extraire et d'évacuer les sols pollués vers une installation de stockage de déchets dangereux et/ou de confiner les matériaux pollués à l'aide de géosynthétiques, d'enrochements ou de béton projeté. Dans les deux cas, il pourra être nécessaire de stabiliser le dépôt (à l'aide d'enrochements, de mur en béton, en pierres maçonnées, de gabions, de géogrilles et d'ancrages, etc.), de concevoir une intégration paysagère (parements, peinture, restanques, végétalisation, etc). Prenons les dépôts spectaculaires du Vallon de l'Escalette. Ils sont constitués de matériaux « extrêmement durs, parfois comme de la roche volcanique semblant avoir été déposée à chaud ». C'est pourquoi ils resteront sur place mais confinés après reprofilage sous un géotextile recouvert par des matériaux d'apport. Des végétaux recoloniseront ensuite le talus.

Le parking du Belvédère, juste avant le port de Callelongue, est le site le plus coûteux à traiter : 1 974 828 euros TTC à lui seul. On est en présence de dépôts et de remblais routiers sur 4 mètres d'épaisseur et sur 300 mètres de longueur. Il ne s'agit pas d'excaver les scories jusque sous la route mais de stabiliser la zone pentue à l'aplomb du parking, de la recouvrir pour supprimer les envols de poussières et le risque d'exposition des personnes. Environ 200 m³ de scories à nu sur la partie nord seront totalement purgés et évacués. Un chemin d'accès aux vestiges historiques du « téléscaque de Callelongue » sera aménagé.

Les anciennes cheminées rampantes, patrimoine industriel protégé, ne seront traitées qu'en bord de route, par condamnation des entrées par une grille en fer forgé. Il est « totalement exclu » que ces travaux se déroulent pendant l'été. En cas de fort épisode venteux, ils seraient suspendus.

David Coquille

À Saména, des « risques inacceptables »

La petite plage de Saména prisée des familles a fait l'objet à l'été 2001 d'une toute première intervention : les sables pollués ont été évacués, un mur de soutènement provisoire installé au droit des dépôts.

En 2005, l'Institut de veille sanitaire (InVS) a mis en évidence des concentrations élevées en plomb dans les fruits de mer prélevés au droit de la plage et de la calanque de l'Escalette, avec des seuils « largement dépassés » pour les moules et les oursins, justifiant des interdictions de pêche locale. « *Les risques sont inacceptables même en retirant l'exposition par consommation de fruit de mer* » écrit l'ADEME. Selon les différents scénarii alors envisagés par l'InVS, une fréquentation de la plage de 1 à 4 fois par semaine pour tous les enfants de moins de 6 ans, est suffisante pour atteindre une plombémie de 100 µg/l., seuil jusqu'en 2014 de recommandation de dépistage. « Le seuil de 250 µg/l est atteint pour une fréquentation hebdomadaire comprise entre 3 et 10 fois.

Ces éléments ont amené les autorités à interdire la fréquentation de cette plage, mesure qui semble peu respectée, la signalisation mise en place à l'époque ayant par ailleurs fait l'objet de dégradation » observe l'ADEME qui note une « *vraie réticence locale à considérer le problème de pollution (...) renforcée par l'ancienneté de la contamination (on vit avec depuis toujours...) et sans doute aussi par la crainte de voir son lieu de vie classé insalubre* ».

D'où la décision prise de traiter à la source par des aménagements pérennes... Dans quelques années.

D.C.

En 2020, **FNE13** (CAN Env, CVV et le Président de l'Anse des phocéens) **devant le risque d'enlèvement, s'est décidé à militer activement pour la réalisation de la dépollution du site de Legré-Mante** à Montredon en agissant au côté du dépollueur GINKGO et d'AtmoSud

Richard Hardouin – Président du CAN Env et de FNE13 – Membre du Bureau d'AtmoSud – Membre du CESC PNCal